

**Du 1<sup>er</sup> décembre au 8 décembre 2022, vous êtes appelés à voter  
Pour vos représentants du personnel.**

**Pourquoi voter CGT ?**

**Cette élection va jouer un rôle majeur pour défendre vos missions et faire valoir vos droits. Dans le prolongement de l'action collective, votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.**

Vous avez tous des intérêts communs et particuliers à défendre. La CGT favorise les convergences d'actions et d'intérêts. Nous visons l'égalité de traitement par la lutte pour la défense et le développement du service public. La CGT est bien placée pour s'emparer des problématiques qui concernent les conditions de vie et de travail des agents. Elle s'est renforcée pour être dans vos services, sur votre lieu de travail. Nous devons ensemble imposer d'autres choix et agir dans un souci d'unité.

**En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique.**

**Première organisation syndicale dans la Fonction Publique**, la CGT détient un tiers des sièges au **CSFPT** (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale). La CGT confirme aussi sa première place d'organisation syndicale chez les actifs·ve·s et les retraité·e·s au Conseil d'Administration de la **CNRACL** (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), avec 28,76 % des voix chez les actif·ve·s et 23,96 % des voix exprimées chez les retraité·e·s. Ces votes CGT confirment la confiance envers les administratrices et administrateurs CGT et l'attachement des agents à un système de retraite par répartition à prestations définies, cela renforce aussi vos droits sur les projets de lois relatifs à la fonction publique territoriale ainsi que des décrets réglementaires relatifs à la situation des fonctionnaires territoriaux et aux statuts particuliers des cadres d'emplois. **Continuons sur cette lancée du 1<sup>er</sup> au 8 décembre et confirmez par vos votes la confiance envers la CGT au sein de Bordeaux Métropole.**

**Pour quelles instances à Bordeaux Métropole ?**

**Le CST (Comité Social Territorial) :** Remplace le Comité Technique...fonctionnement et organisation des services... ;

**Le FSSCT (formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail) :** Création au sein du CST (il n'y a plus de CHSCT).

**Les CAP (Commissions Administratives Paritaires) :** Pour toutes les catégories, A, B et C, l'allègement des attributions s'est amplifié. L'avis préalable pour les avancements et promotions n'est plus requis (nous sommes toujours sollicités par l'Administration sur toutes les catégories). La consultation à la CAP se fait toujours pour les demandes de temps partiel, révision de l'entretien pro, C.E.T, Compte Personnel de Formation, disponibilité, discipline, la commission de réforme...

**Et le COS (Comité des Œuvres Sociales) dans tout ça ?**

La CGT est présente dans l'association depuis 2000, année où elle a été créée. Pendant 14 années, la CGT a présidé l'association où aucune différence syndicale n'était avancée et le social était au centre des discussions. Le COS pour tous dans un esprit associatif ! une démarche saine est vraie !

Depuis, nous ne pouvons que constater que notre association se déguise de plus en plus en prestataire de service. Le social est relégué au second plan et il devient de plus en plus dur de faire comprendre la place importante que doit avoir cette institution au cœur de notre collectivité.

**Nous devons garantir l'indépendance et l'unité du COS.** Les fondations sur lesquelles a été construite notre association sont en train de s'écrouler. Il nous faut donc tous ensemble lui faire reprendre vie pour éviter sa disparition.

**En votant CGT, donnez-vous les moyens de faire aboutir ces projets !**

Envie de faire changer les choses ?

**SYNDIQUEZ-VOUS !**



Visitez notre page spéciale élections professionnelles